

Brussel, 1/03/2023
EPSO.04/KH D (2023)s.2265772

Guide étape par étape pour demander des aménagements raisonnables (adaptations) pour les tests de sélection de l'EPSO

Un handicap ou un état de santé particulier, temporaires ou permanents, ne doivent pas vous empêcher de participer à une procédure de sélection de l'EPSO.

Si vous avez besoin d'aménagements raisonnables (adaptations) pour les tests de sélection de l'EPSO, en raison d'un handicap ou d'un état de santé particulier, veuillez procéder comme suit :

ÉTAPE 1 : PHASE D'INSCRIPTION

Vous souhaitez participer à un concours de l'EPSO et vous avez besoin d'aménagements raisonnables pour les tests de sélection, en raison d'un handicap ou de votre état de santé. Répondez Oui dans la section intitulée « DEMANDE D'AMÉNAGEMENTS RAISONNABLES (ADAPTATIONS) » du formulaire de candidature de votre compte EPSO et validez votre candidature dans le délai publié.

ÉTAPE 2 : PHASE D'INFORMATION

Vous avez validé votre candidature lors de la phase d'inscription. Dans votre compte EPSO, remplissez le formulaire d'information concernant les aménagements spécifiques dont vous avez besoin, en vous assurant de joindre tous les justificatifs nécessaires (p. ex. attestation de handicap, certificats ou rapports médicaux, etc.). Veuillez tenir compte de la politique de l'EPSO (« Pas de certificats, pas d'aménagements ») et veillez à achever cette phase dans le délai indiqué.

ÉTAPE 3 : PHASE D'ANALYSE PAR L'EPSO

L'ÉQUIPE D'EPSO CHARGÉE DE L'ACCESSIBILITÉ analysera votre demande et examinera quels aménagements raisonnables peuvent être accordés, le cas échéant. Des aménagements raisonnables sont définis et approuvés en fonction des besoins que vous avez indiqués, du type de test ainsi que des bonnes pratiques internationales et de l'expertise dans ce domaine.

Si cet aménagement raisonnable est accordé, nous vous donnerons les détails en temps utile avant la date du test. Si la décision de l'EPSO concernant votre demande ne vous satisfait pas, veuillez contacter : epso-accessibility@ec.europa.eu.

ÉTAPE 4 : PHASE DES TESTS

Nous vous inviterons à passer les tests de sélection de l'EPSO selon vos demandes spécifiques et les aménagements particuliers accordés, afin que vous soyez dans les meilleures conditions possibles pour démontrer pleinement vos compétences et concourir d'égal à égal avec d'autres candidats.

ÉTAPE 5 : PHASE DE RETOUR D'EXPÉRIENCE

Votre avis compte. Afin d'améliorer continuellement nos services, epso-accessibility@ec.europa.eu vous invitera, à la fin de chaque test de sélection, à partager votre avis concernant les aménagements accordés.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour de plus amples informations concernant notre procédure en matière d'aménagement raisonnable et nos critères d'éligibilité, veuillez consulter notre page web consacrée à l'égalité des chances <https://epso.europa.eu/en/selection-procedure/equal-opportunities-diversity-inclusion>

et <https://epso.europa.eu/help/faq/equal-opportunities>

Vous pouvez également nous contacter au moyen du formulaire de contact pour les candidats, disponible sur le site web de l'EPSO, ou directement par courrier électronique à l'adresse epso-accessibility@ec.europa.eu

Si vous rencontrez des difficultés pour accéder au moyen de technologies d'assistance à certaines parties de notre site web ou à certains outils, veuillez-nous en excuser. Nous nous efforçons d'améliorer notre accessibilité. Veuillez écrire à l'adresse epso-accessibility@ec.europa.eu pour faire part de vos observations ou recevoir un exemplaire au format accessible ou une assistance.